

6. MOYENS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICINE

6.2 Gestion des compétences



PRINCIPE 27

L'officine a un plan de développement des compétences de son équipe.

FINALITÉ

L'actualisation des connaissances et le développement de nouvelles compétences sont indispensables pour assurer une dispensation de qualité et faire face à l'évolution des missions des officines.

QUESTIONS À SE POSER :

- Quelles sont les différentes compétences des collaborateurs ? Quelles formations doivent être proposées en priorité ?
- Quels sont les risques de perte de compétences clés (par exemple : départs ...) ?
- Est-ce que le plan de développement est adapté aux enjeux de l'officine et aux nouveaux services ?
- Est-ce que les formations effectuées sont tracées ?

EXEMPLES DE PRATIQUES ET DE PREUVES :

- Disposer d'une copie des diplômes et des inscriptions à l'Ordre afférentes.
- Etablir un plan de formation selon la stratégie de l'officine.
- Sélectionner des formations agréées.
- Prévoir une courte restitution de formation lors des réunions d'équipe.
- Conserver les attestations de formation DPC et autres des pharmaciens et des préparateurs.

Les outils associés

- E.07 - Grille des compétences de l'équipe
- E.08 - Plan de formation de l'équipe
- M.37 - Management de l'équipe officinale